

7 IMPROBABLE

Société par Actions Simplifiée
Au capital social 10.000 Euros

Siège social : 10 rue de la Poste
ANNECY (Haute-Savoie)

R.C.S. ANNECY 834 855 017

* * * * *

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 OCTOBRE 2024

* * * * *

Le trente et un octobre deux mille vingt quatre, à quinze heures, au 2 avenue de Genève – 74000 ANNECY, les associés de la société **7 IMPROBABLE** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur la convocation qui leur a été faite par lettre simple avant l'assemblée.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'au nom des associés qu'ils représentent.

L'assemblée est présidée par le Président, la société SYNTHÈSE M & L, elle-même représentée par Monsieur Laurent PETIT.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée par Monsieur le Président qui constate que les associés présents ou représentés, possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions composant le capital social. En conséquence, Monsieur le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

La société EUREX AUDIT RHONE-ALPES, Commissaire aux comptes de la société, convoquée par lettre remise en main propre, est présente.

Monsieur le Président met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Une copie de la lettre de convocation aux associés,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'accusé de réception,
- La feuille de présence,
- Ainsi que le dossier complet des documents et renseignements communiqués et mis à la disposition des actionnaires en application du droit d'information prescrit par la loi, savoir :



- * Les comptes annuels de l'exercice écoulé et leurs annexes,
- * Le rapport de gestion du Président et son annexe,
- * Les rapports du Commissaire aux comptes,
- * Le texte des résolutions proposées par le Président,
- * La liste des associés.

Monsieur le Président rappelle que les documents énumérés ci-dessus et plus généralement les documents et renseignements prescrits par la loi pour l'information préalable des associés ont été tenus à la disposition de ceux-ci avant l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

.../...

- Renouvellement du commissaire aux comptes titulaire.
- Pouvoirs pour formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion du Président.

Cette lecture faite, Monsieur le Président analyse brièvement les comptes de l'exercice écoulé dont il souligne les données caractéristiques.

Lecture est enfin donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture faite, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à poser les questions qu'ils souhaitent sur les points en rapport avec l'ordre du jour et, s'ils le désirent, à expliquer leur vote à venir.

Constatant que personne ne demande à intervenir, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat du commissaire aux comptes titulaire de la société est en renouvellement, et le bilan de la société ne dépassant aucun des seuils fixés par le Code de Commerce entraînant l'obligation de se doter de commissaires aux comptes pour une société par actions simplifiée,

Décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société EUREX AUDIT RHONE-ALPES et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Monsieur le Président constate que toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été votées. Après avoir redonné la parole aux membres de l'assemblée et constaté que personne ne demande à intervenir, il déclare la séance levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

SYNTHESE M & L
Laurent PETIT

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Laurent Petit'.